S3i.fr

S3i-france.com

Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

S3i SYNDICAT NATIONAL DES SALARIES DU NUMERIQUE

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Novembre 2022

Soutien à l'Ukraine

Iranian Lives Matter

LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME & INDEPENDANT S3i

Accord temps de travail : Avenant Salariés en heures pour les M2

Vous êtes M2 ? Vous avez reçu un email vous demandant si vous souhaitez passer au statut de salariés en heures ou conserver votre statut M2 actuel. Difficile de donner une réponse tranchée sur signer ou non ?? La situation fiscale est un élément du choix ... **S3i décrypte pour vous sur 3 exemples.**

Cas n°1 : Célibataire sans enfant.

Statut M2 :

Revenu Fiscal de Référence : 25400 € (1AJ de votre feuille d'impôts), 2825 € d'heures structurelles à déclarer (Case 1GH de votre feuille d'impôts) - Pas d'enfant à charge.

La personne fait 38H00 par semaine

(Dans la pratique, les salariés font des heures sup. allant jusqu'à 3H30 par semaine ceci ne devant être qu'occasionnel)

Cas n° 3 : Couple avec 2 enfants.

Statut M2 (pour 1 des membres du couple) :

RFR de 85207 € (51188 € case 1AJ, 42800€ case 1BJ), 5687 € d'heures structurelles (case 1GH)

2 enfants à charge (né en 1997 et 2001).

La personne fait 35H00 par semaine.

Cas n°1 & 2 : Augmentation des impôts mais compensée très nettement par le paiement d'heures sup. et la défiscalisation de celles-ci, augmentation du nombre de JRTT.

Cas n°3 : Augmentation des impôts. Pas d'avantages à changer de statut.

Cas n°2 : Couple avec 1 enfant.

Statut M2 (pour 1 des membres du couple) :

RFR de 51000 € (25400 € case 1AJ, 25600€ case 1BJ), 2825 € d'heures structurelles à déclarer (1GH) - 1 enfant à charge (né en 2005).

Un membre du couple, salarié Sopra Steria, fait 38H00 par semaine. (Dans la pratique, les salariés font des heures sup. allant jusqu'à 3H30 par semaine ceci ne devant être qu'occasionnel.

AUTRES POINTS D'ATTENTION :

- Le statut Salarié en Heures ne maintient plus la rémunération annuelle à au moins 115 % du minimum conventionnel. Votre rémunération dépendra des CRH.
- Un impact sur le montant des cotisations pour la retraite complémentaire impactant le calcul des points.
- **« Le collaborateur est informé ainsi qu'il pourra être amené à travailler en équipe postée ou de suppléance, de jour ou de nuit, …. ».** Nous avons questionné la direction sur cette phrase incluse dans l'avenant qui nous a affirmé que oui : « ***dans le respect de nos accords en vigueur qui prévoient notamment un accord préalable du collaborateur*** ». Sur intervention de **S3i**, la direction précisera ce point aux salariés dans la semaine du 14 Nov.

Ce ne sont que 3 exemples types et chaque situation est unique. Vous pouvez tester votre situation sur le simulateur des impôts pour vous situer et prendre la bonne décision :

https://simulateur-ir-ifi.impots.gouv.fr/calcul_impot/2022/index.htm

Elections Professionnelles IBM Service Center : S3i présentera de nombreux candidats

Les élections professionnelles chez IBM Services Center débuteront le 29 Novembre 2022. **S3i** présente de nombreux candidats pour accompagner et défendre les salariés dans un contexte où les syndicats majoritaires actuels ont peu ou pas défendu les salariés et fait évoluer leurs droits. Avec ces candidatures, **S3i** confirme qu'il n'est pas un syndicat « maison » comme prétendent certains détracteurs (que nous avons baptisé **syndirâlistes**) mais bien un syndicat du numérique, acteur du changement et présent dans de plus en plus d'entreprises Nous espérons que les salariés de IBM sauront faire le bon choix en votant pour les candidats de la liste **S3i**.

Vous voulez en savoir plus, RDV sur notre site et consulter les pages dédiées à vos droits, la semaine QVT et sur les idées reçues sur le stress, burn out, ….

Lien vers notre site

Régime de prévoyance : une galère ancestrale !!!!

Ça fait 20 ans que le régime de prévoyance dysfonctionne. Nous ne comprenons pas que la direction générale ne prenne pas le sujet « à bras le corps »

Il est incompréhensible qu'un patron du Juridique ou RH Groupe ne tape pas « du poing sur la table » en demandant à HR, à Vivinter, …. que des actions soient mises en place pour répondre aux problèmes des salariés qui atteignent les 90 jours d'arrêt maladie sur 12 mois glissants. Au bout de long mois (voire années) de discussion en commission santé prévoyance, 2 projets de courrier ont été préparés par la Direction afin de prévenir les salariés qu'il vont tomber sous le coup de la prévoyance ! Alors que le soucis est le décalage de trésorerie de revenus subi par les salariés qui est en moyenne de 45 à 60 jours.

La Direction envisagerait, devant la grogne des salariés concernés et l'appui de certains syndicats, notamment **S3i**, une avance de 30% d'un mois de salaire. **Il serait temps ! Mais quand ???**

En attendant, certains CSE sont sollicités pour pallier aux inactions récurrentes de la direction générale par ces salariés dans la difficulté financière, afin qu'il leur soit fait des dons.

INADMISSIBLE !!!! S3i demande des actions urgentes.

S3i.fr

S3i-france.com

Soutien à l'Ukraine

Iranian Lives Matter

Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

S3i SYNDICAT NATIONAL DES SALARIES DU NUMERIQUE

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Novembre 2022

LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME & INDEPENDANT S3i

Accord Travail en équipe : S3i a signé cet accord

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE C'EST ESSENTIEL …….
En cas d'erreur, ça permet d'accuser quelqu'un d'autre ….

S3i a négocié pied à pied avec la direction et obtenu un certain nombre d'avancées que la direction n'avait pas proposé dans sa version initiale :

- Revalorisation des primes d'équipes.
- Augmentation supplémentaire de 50% de TOUTES les primes d'équipe des salariés ayant des vacations dites de remplacement dans leur planning.
- Un élargissement des conditions de garantie du **maintien des primes en cas de sortie du travail d'équipe.**
- Le maintien du principe **du volontariat par accord écrit** du salarié lorsqu'il est affecté sur un planning avec travail le dimanche, ou pour le simple travail d'équipe.
- La limitation d'affectation à 5 ans ou 3 années consécutives sur ce type d'organisation du travail **afin de préserver santé et employabilité.**

Retrouvez toutes les autres raisons pour lesquelles S3i a signé cet accord sur notre communication I2S

Accord Temps de Travail : S3i signe chez I2S, les salariés de SBS plébiscitent cet accord

S3i vous avait expliqué pourquoi avoir signé cet accord dans la précédente communication :

- Possibilité aux M2 de passer salariés en heures, heures supp. du Dimanche payées 150% dès la 1ère heure.
- Création d'un Compte Epargne Temps,
- Revalorisation des primes pour interventions planifiées, …..
- + tous les avantages du précédent accord.

S3i avait estimé là encore après recueil de vos avis que les salariés ressortiraient gagnants au vu des avantages liés à cet accord. Vous nous avez donné raison, un vote a été nécessaire chez SBS compte tenu de l'impasse provoquée par les syndicats : **78,45 %** de votes favorables avec une participation de plus de 80%. SBS aura son nouvel accord sur le temps de travail.

CSE SSG : QUAND LE DILATOIRE ET LES ACTIONS JURIDIQUES PLEUVENT INUTILEMENT !

Les élections professionnelles auront lieu dans moins d'un an à SSG et cela se voit !

Les **syndirâlistes** **(Solidaires, CFDT, Avenir, CGT)** qui empêchent l'instance de se dérouler normalement depuis le début de la mandature (novembre 2019) ont repris du poil de la bête et ont pris leur bâton de pèlerin pour que cette instance de représentation du personnel ne puisse en aucun cas se dérouler normalement en traitant les points afférents à la marge générale de l'entreprise, la défense des intérêts des salariés. **S3i se devait de vous informer !**

Après avoir passé presque toute une journée en septembre sur le point de la validation d'un compte rendu d'une réunion précédente en voulant de force écouter la bande audio de ladite séance. Cette action inutile mais sciemment menée pour perdre du temps en réunion et en poursuite 4 jours pour Octobre étaient vouée à l'échec puisqu'une majorité a approuvé ledit compte-rendu !

*Contestation des élections : RETOQUÉ .. Procès contre S3I : RETOQUÉ …. Procès au secrétaire du CSE pour entrave …. **Là ça commence à gonfler.** Un référé pour obtenir une cassette magnéto !?!*
Là, faudrait pas pousser !

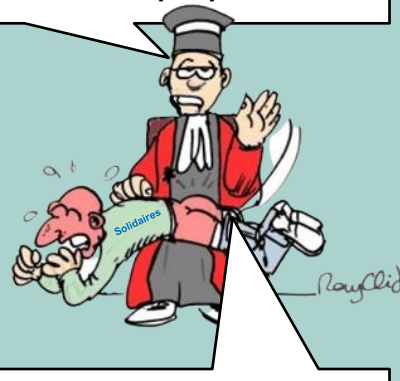

Monsieur le Grand Chef du syndicat SOLIDAIRES, la justice n'a pas que ça à foutre !!!!

SOLIDAIRES NE SEMBLE-T-ELLE PAS COMPRENDRE PUISQUE LA JUSTICE LUI DONNE À CHAQUE FOIS LA FESSÉE DANS TOUTES LES ACTIONS LANCÉES DEPUIS 2019 ?

Apparemment non !

Solidaires et une élue de ce syndicat viennent de lancer une nouvelle action en référé pour exiger la récupération de ces bandes audio en attaquant au tribunal le CSE lui-même (dont l'élue fait pourtant partie), mais aussi la société en charge de la rédaction du compte-rendu, ainsi que le secrétaire de l'instance ! Ainsi de nombreux frais d'avocat devront être pris en charge par le CSE ! Les élus **S3i** réitèrent qu'ils en ont marre de ces gamineries infantiles, puériles et indignes de leurs mandats. **S3i** demande le retour à la raison avant que les urnes ne sanctionnent ceci !

S3i.fr

S3i-france.com

Soutien à l'Ukraine

Iranian Lives Matter

Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

S3i SYNDICAT NATIONAL DES SALARIES DU NUMERIQUE

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Novembre 2022

LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME & INDEPENDANT S3i

Déblocage exceptionnel de l'épargne salariale WeShare 2018 - S3i sollicite la direction

Vous avez reçu un mail vous indiquant que vous pouviez débloquer les sommes sur le FCPE. **S3i** avait demandé, dès les CSE d'Août, si les sommes investies sur le plan WeShare 2018 étaient déblocables. La direction a confirmé que ces sommes pouvaient l'être sans en être très convaincue.

Devant ce flou d'informations, vos élus **S3i** ont décidé de questionner AMUNDI afin d'en savoir plus. La réponse de leur part a été très claire et sans ambiguïté : **les sommes investies sur WeShare 2018 ne peuvent être débloquées qu'en cas d'accord collectif, ou avec l'accord du chef d'entreprise.**

Alors : **P'têt ben qu'oui ???? P'têt ben sûrement qu'non ????**

OBTENONS un Accord sur ce point car l'aide au pouvoir d'achat tant nécessaire PATINE !!!!!!!!

LA DIRECTION EST LIBRE ET EST EN CAPACITE DE FAIRE CE GESTE !

Nous avons sollicité la direction afin qu'elle mettre en place au plus vite des négociations , ou que la Direction prenne SEULE la décision car les sommes, pouvant être débloquées de façon exceptionnelles en 2022, ne peuvent l'être que jusqu'au 31/12/2022. A suivre !

La déraison est-elle de mise chez Avenir ?

Un élu Avenir, Délégué Syndical de ce syndicat, s'est de nouveau surpassé ce mois ci.

Il a attaqué ouvertement nos élus par des accusations mensongères au CSE SSG en indiquant en réunion « *Mme Grignon-Boulon, DRH Groupe, couvre les propos et les écrits de **S3i** .. J'ai déjà alerté la direction générale des conséquences légales de ces agissements ...* ».

S3i appelle à plus de vigilance cet élu Avenir dans ses propos calomnieux !

De même, il est inutile comme le fait ouvertement cet élu, d'avancer des faits erronés contre les élus S3i qui passent la majeure partie de leur temps de délégation à créer des activités intéressantes pour les salariés sur la Région Parisienne.

Il est inutile de lancer du discrédit à notre encontre et les bla-bla, les mensonges ne servent à rien ! S3i est inquiet pour lui ! Est-ce pathologique ?

CRH en cours : les gagnants, les perdants ….

Des directives ont été données par la direction générale « him self » pour ne pas oublier les petits salaires et non augmentés depuis 3 ans et plus. Ça c'est la théorie affichée !!!!! Nous verrons dans les faits qui se gave le plus dans les augmentations, si les consignes données par les hautes sphères dirigeantes seront réellement suivies.

Région Auvergne Rhône-Alpes			
Elodie BENIGAUD	CSE-I2S	Roanne	
Sylvain PERNAUD	CSE-I2S	Lyon	07.55.63.25.08
Région Ile de France			
Jean-Pierre BATTESTI	CSE-I2S	Latitude	06.14.17.32.24
Belkacem BELBAHI	CSE-SSG	Latitude	06.40.77.29.01
Jean-Christophe LEJEUNE	CSE-I2S	Latitude	06.72.25.37.20
Thierry OLIVIER	CSE-I2S	Latitude	07.88.98.25.86
Région Occitanie			
Alain MARTINEZ	CSE-I2S	Toulouse	06.87.07.99.23
Région Provence Alpes Côte d'Azur			
Mireille DELANNOY	CSE-I2S	Aix	
Patrick VERBAEYS	CSE-I2S	Aix	06.64.12.44.32
Marc DUMONT	CSE-I2S	Sophia	06.88.88.13.50
Marta MASTERNAK	CSE-I2S	Sophia	

Région Hauts de France			
Michel BUDZICH	I2S-RP	Lille	06.85.18.26.54
Cédric FRANCOIS	I2S-RP	Lille	06.82.67.37.49
Région Provence Alpes Côte d'Azur			
Karim KESSACI	I2S-RP	Sophia	06.58.48.60.00
Région Rhône-Alpes - Auvergne			
Mohammed BOUTCHICH	I2S-RP	Lyon	06.69.55.32.25
Sylvain PELIZZONI	I2S-RP	Lyon	
Xavier PERRIN	I2S-RP	Roanne	
Région Pays de la Loire			
Yann JAFRELOT	SSG-RP	Nantes	06.14.42.75.02

Vos élus et RP **S3i** en IDF et en région.

S3i.fr

S3i-france.com

Soutien à l'Ukraine

Iranian Lives Matter

Novembre 2022

LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME & INDEPENDANT S3i

1. A quoi ça sert S3i ?

Adhérer au Syndicat INDEPENDANT **S3i** permet d'être informé, en reçevant, toutes les publications d'**S3i**, des informations de l'entreprise. Mais c'est aussi choisir de participer au travail du syndicat qui défend vos conditions de travail, les emplois, les salaires, les carrières. C'est enfin avoir la possibilité de vous investir à votre rythme, selon votre charge et vos disponibilités dans la vie de notre entreprise, pour le bien de vous-même et de vos collègues.

2. Le syndicat S3i est-il indépendant ?

On ne le répètera jamais assez. Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent les stratégies, les orientations, les choix du syndicat. Vous serez tous acteurs des relations, revendications, et échanges que le Syndicat **S3i** aura avec la Direction. **S3i** est un syndicat indépendant, ni corporatiste, ni communautariste, ni politisé. Il n'est tourné que VERS VOUS, POUR VOUS, et concentré sur NOTRE entreprise.

3. Le syndicat S3i est éloigné de mes préoccupations ...

Toutes vos questions sur vos missions, vos affectations, vos évolutions de carrière, de qualification, le respect de vos droits et des accords d'entreprise, vos niveaux de salaire, vos relations avec le management, ... il n'y a aucun sujet qui ne sera pas abordé, à un moment ou un autre par **S3i**.

4. Le syndicat S3i est-il corporatiste ?

Les élus **S3i** ont joué, jouent, et joueront lors de la prochaine mandature pleinement leur rôle de représentants du personnel dans les différentes instances ou commissions, avec une exigence de transparence, d'équité, d'investissement, d'assiduité, objectivité.

Un rôle d'**S3i** apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui ont placé, en 2019, **S3i** en 2ème position chez I2S, et qui chez SSG ont salué le rôle et le travail de nos élus et ont reconnu l'investissement la compétence et l'altruisme du trésorier d'SSG, membre de **S3i**.

5. Le syndicat S3i est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul !!! et demandez autour de vous. Il y a de grandes chances qu'un de vos collègues ait fait appel à **S3i** et que ses problèmes aient été résolus.

S3i, ce n'est pas autre chose que deux concepts toujours d'actualité :
- ensemble, nombreux, on est plus efficace qu'isolé,
- pragmatique, intelligent, conciliateur, on est plus crédible que gueulard, stupide et borné.

6. Le syndicat S3i ça prend du temps ?

Votre implication chez **S3i** prend le temps qu'on souhaite (ou qu'on peut) lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

7. Le syndicat freine t-il l'évolution de carrière ?

Ce serait plutôt le contraire. En effet, le niveau d'implication dans l'entreprise, les décideurs que vous êtes amené à rencontrer et avec qui vous échangez, les relations que vous allez nouer et les informations auxquelles vous aurez accès vous permettront de connaitre bien mieux l'entreprise, de valoriser des compétences sociales, juridiques, économiques qui pourront vous servir tout au long de votre carrière.

8. Adhérer, ça coûte trop cher ?

Non. Allez, on avoue, ce n'est pas donné : 1 malabar par jour (10 cts). Les cotisations de nos adhérents sont une ressource indispensable et nécessaire pour nous permettre de fonctionner : frais de gestion courants, financement d'actions de supports pour les élus **S3i** que vous avez choisis (informations, formations, assistance juridique) ce qui leur permet de mieux vous représenter. La cotisation max. annuelle pour 2022 vous reviendra à 34€ **après déduction fiscale**.

S3i n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance.

Si vous souhaitez adhérer à un syndicat réellement démocratique, qui est toujours là pour défendre l'intérêt des salariés, qui ne se prend pas la tête, et qui a un humour caustique et décalé, alors cliquez par là pour **devenir adhérent S3i**.

En cette période difficile (hausse de l'alimentation, essence, …) **S3i** a décidé de baisser fortement le montant de ses cotisations. Ainsi, la cotisation cadre passe de 150€ à 100€, celle des ETAM de 100 € à 60 €, celles des ETAM de Roanne passe de 60 à 40€, …. (la déduction fiscale de votre cotisation de 66% est toujours d'actualité).

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : **http://www.S3i-france.com**
Pour nous contacter : **contact**@S3i-france.com